

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2022_4015_CC

MANIFESTATION

DEAMBULATION-PERE NOEL-

18 DECEMBRE 2022

RUES DU CENTRE VILLE

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG

- OCTEVILLE

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8ème partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
Vu l'arrêté de délégation du 12 octobre 2022,
n° AR_2022_3724_CC, relatif à la délégation de
fonction et de signature aux 15 maires adjoints,
VU la demande du service Communication-
événementiel de la Mairie de Cherbourg en
Cotentin en date du 28 Octobre 2022,
Considérant l'intérêt de la manifestation pour la
vie locale,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée de la manifestation.

ARRÊTÉ

LE 18 DECEMBRE 2022-

**ARTICLE 1 - RUES DU CENTRE VILLE (PLAN JOINT EN ANNEXE)-MARECHAL FOCH -RUES
CENTRE VILLE- DIRECTION PONT TOURNANT- 18 DECEMBRE 2022 DE 15H00 A 17H00-**

La circulation et le stationnement seront interdits dans les rues du centre-ville -
(PLAN JOINT EN ANNEXE) et sur la place Du Général de gaulle-

Il ne sera pas possible non plus de circuler- **rue François la Vieille ni sur une partie du quai
de Caligny-** voir plan joint-

La déambulation du père Noël partira du centre-ville pour arriver au pont tournant (Voir
plan joint) accompagnée par 4 fanfares-et des échassiers- **DEPART 15H00 ARRIVEE 17H00-**

**LA SECURITE SERA ASSUREE PAR DES VEHICULES ANTI BELIER- DES BARRIERES
DES AGENTS DU SERVICE EVENEMENTIEL ET DU SERVICE MANIFESTATION-DES AGENTS DE
SECURITE ET DE POLICE (QUI EUX SERONT) SUR PLACE SUR LE PARKING DU PONT TOURNANT
DES DEUX COTES A PARTIR DE 8H00- LE 18 DECEMBRE 2022 afin de veiller au stationnement,
circulation et sur la sécurité de tous-**

Les rues concernées seront fermées dès 14h30- voir plan joint en annexe-

LES REGLES DE SECURITE -PLAN VIGI PIRATE DEVRONT ETRE RESPECTEES INTEGRALEMENT-

**Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence, ainsi que la circulation des
véhicules de secours et de police (3 mètres de largeur minimum).**

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux
risques et frais des contrevenants.

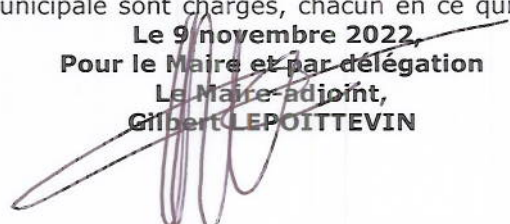
ARTICLE 3 - La signalisation et la pré-signalisation des lieux sont mises en place par le service
manifestation de la mairie de Cherbourg en Cotentin, responsable des opérations, qui assurera par ailleurs
la protection et le balisage du site. Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu de la manifestation,
conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 48 heures à l'avance. L'arrêté
devra être affiché sur le pare-brise du ou des véhicule(s) concerné(s), de manière visible.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux
devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à
compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application
informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie,
la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 9 novembre 2022,
Pour le Maire et par délégation
Le Maire-adjoint,
Gilbert LEPOITTEVIN



8

FESTIVITES DE NOEL 2022

DIMANCHE 18 DECEMBRE 2022 – 15h – CENTRE VILLE
PARADE DU PÈRE NOEL

Parade du père Noel de 15h à 17h
accompagnée par 4 fanfares et des échassiers

Parade des motards
Vers 18h

Agents de sécurité sur le ponton
Voir avec la PN
Parking PNA pont tournant 2 cotes
Bloquer à partir de 8h le 18/12

-  Parcours
-  Départ
-  Arrivée
-  Véhicule anti bélier
-  Barrière

